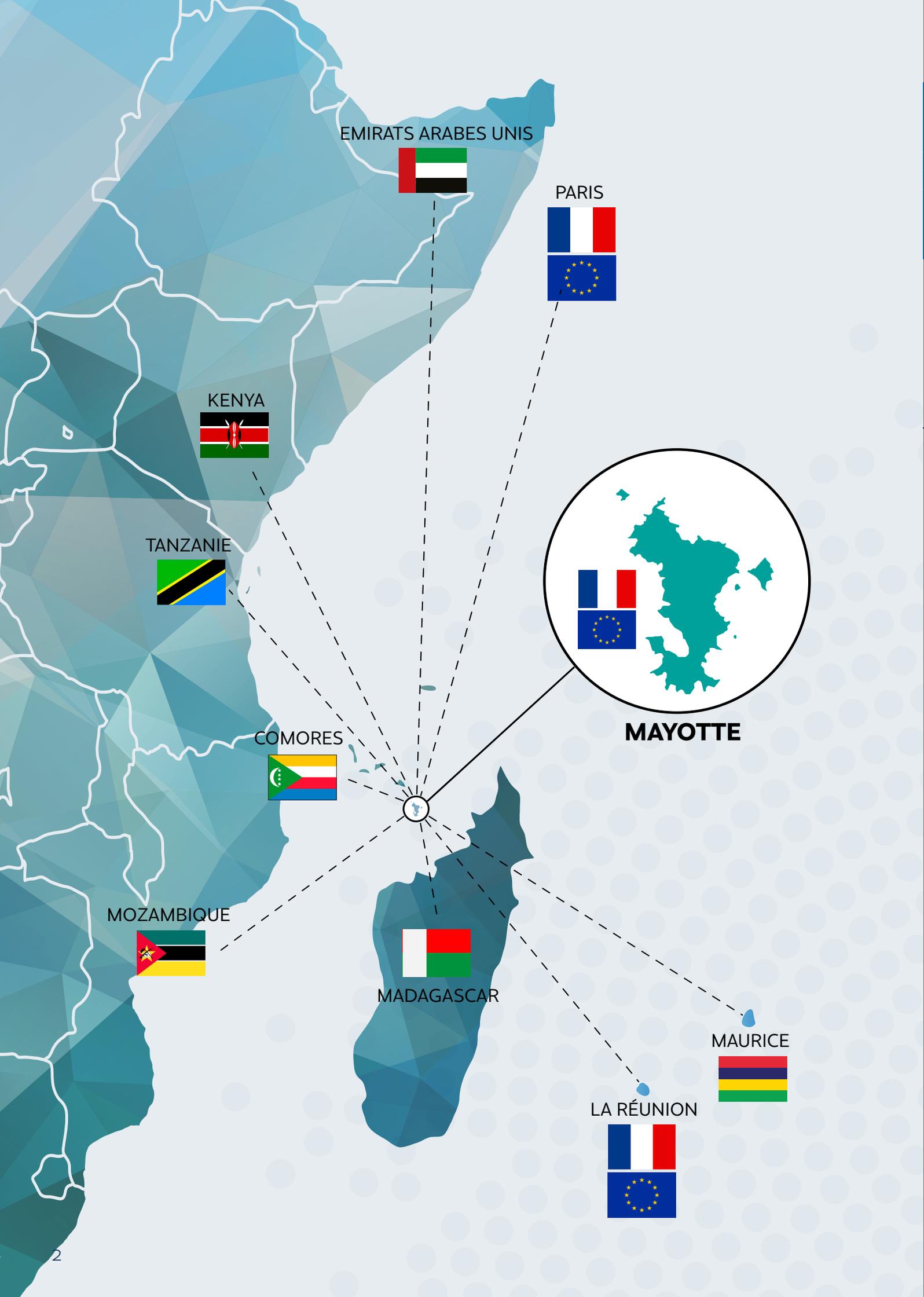


PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE POUR MAYOTTE

NOVEMBRE 2020

PLAN DE CONTINUITÉ ET DE
REPRISES DES ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



MAYOTTE RELÈVE LE DÉFI

Comme tous les territoires, Mayotte a été confrontée à la 1^{ère} vague de la crise de la COVID-19. Les hommes, les entreprises et les institutions ont dû réagir.

Au prix d'une réactivité et d'une vigilance de tous les instants, nous avons pu contenir la progression de la pandémie sur le territoire en cohésion avec l'État, l'ARS, le CHM et les mahorais.

L'État, le Conseil Départemental et les acteurs économiques se sont engagés pour sauvegarder l'emploi et pour assurer la survie du tissu économique local. L'activité redémarre en lien avec la reprise progressive du transport aérien qui impacte directement ou indirectement un grand nombre d'entreprises.

À l'instar des régions de France et du gouvernement, le Conseil Départemental porte aujourd'hui une stratégie de relance économique. En effet, nous souhaitons faire de cette crise un levier pour accélérer et structurer le développement du territoire de Mayotte afin de relever les défis qui se dessinent : développement maîtrisé, sécurité, démographie.

Nous avons la responsabilité de créer ensemble les conditions favorables à la relance.

Ce document a pour objet d'informer à partir de l'impact économique de la pandémie ; quelles sont les mesures qui ont été prises et celles qui sont à venir :

- Les mesures urgentes mises en place
- La collecte des besoins des acteurs du terrain
- La présentation de notre stratégie pour la reprise et la relance de l'activité économique.

Mayotte se caractérise par sa capacité d'adaptation, sa résilience et sa réactivité. Les défis que nous avons à relever pourront prendre appui sur le plan de convergence et les fonds européens.

La cohésion et la coordination de tous les acteurs territoriaux permettront à Mayotte de se relever.

Outre les mesures proposées, nous avons souhaité mettre en place une méthodologie et des instruments de pilotage qui permettront à notre île d'aborder ces enjeux avec détermination, sérénité, au bénéfice des populations qui y vivent.

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI
Président du Conseil Départemental de Mayotte



SOMMAIRE

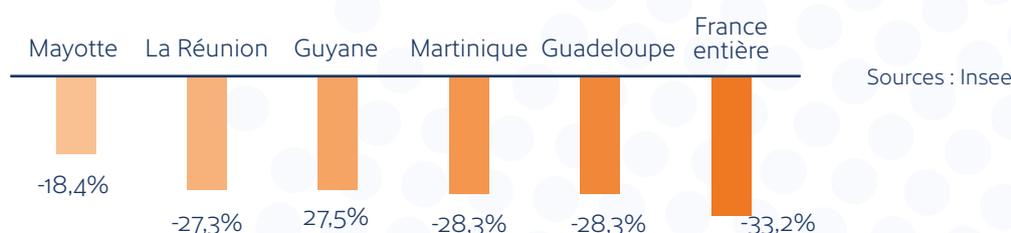
- 5 ——— LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE
SANITAIRE POUR MAYOTTE
- 6 ——— LES MESURES URGENTES
- 8 ——— ETUDE DES BESOINS DES ENTREPRISES
MAHORAISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- 9 ——— LES MESURES DE REPRISE
- 10 ——— PLAN DE RELANCE ET INTÉGRATION
DES MESURES DU GOUVERNEMENT
- 11 ——— PROPOSITION DE MESURES FISCALES
À METTRE EN ŒUVRE
- 13 ——— MÉTHODOLOGIE

► LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE POUR MAYOTTE EN QUELQUES CHIFFRES

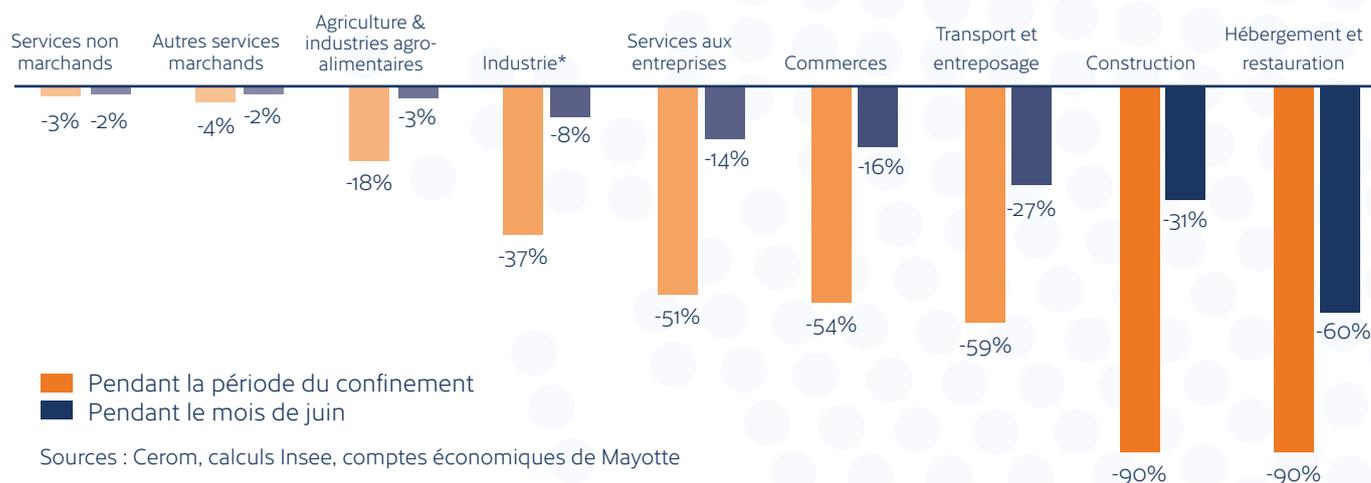
Mayotte a été relativement moins impactée par le confinement en comparaison aux autres DOM et du niveau national (voir graphique ci-contre). Cela s'explique par un poids plus de deux fois supérieur du secteur public dans le PIB du département en comparaison du niveau national (52 % localement contre 22 % pour la France entière). Hors services non-marchands, l'impact du confinement par secteur est comparable à celui que connaît la France entière.

26 663 salariés ont bénéficié du dispositif d'activité partielle (chiffres arrêtés à fin août 2020). Cela représente une indemnisation **de 18,7 millions d'euros** aux entreprises correspondant à plus de **2,2 millions d'heures non travaillées**.

IMPACT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 SUR L'ACTIVITÉ À MAYOTTE, DANS LES AUTRES DOM ET AU NIVEAU NATIONAL SUR LA PÉRIODE DU CONFINEMENT



ESTIMATION DE LA PERTE D'ACTIVITÉ PENDANT LE CONFINEMENT ET AU MOIS DE JUIN D'ACTIVITÉ SUR MAYOTTE



La reprise progressive de l'activité avec la réouverture des commerces non-essentiels, le 18 mai et le redémarrage de l'ensemble de l'économie mahoraise le 2 juin a permis de limiter les conséquences de la crise (-7 % de perte d'activité globale au mois de juin contre -18 % lors du confinement par rapport à une période normale). Pour autant, si l'impact est moins important au mois de juin que pour la France entière (-12 %), les conséquences pour les entreprises mahoraises restent comparables au niveau national (-12 % à Mayotte contre -14 % pour l'ensemble du pays).

► LES MESURES URGENTES

Mayotte a connu un confinement du 17 mars au 2 juin 2020 pour contrer la propagation de la COVID-19 sur le territoire. Comme au niveau national, les mesures d'aides de l'État se sont très vite mises en place et ont été marquées par des réponses rapides. Le 3 avril 2020, le Conseil Départemental a voté un budget de 14 millions d'euros, afin de faire face à cette situation de crise en se basant sur le fond de soutien, le fond de solidarité (dont le montant s'est ajusté avec la législation) ainsi que le prêt d'honneur. Ces dispositifs ont été déployés à partir d'une plateforme dont le but est de traiter les demandes d'aides émanant des entreprises locales. Les communes et les communautés de communes ont également joué un rôle décisif dans ce processus.

FONDS DE SOLIDARITÉ

Initialement plafonné à 1 500 euros par mois destiné aux entreprises de moins de 20 salariés et faisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel; le montant du volet 1 du fonds de solidarité peut désormais aller jusqu'à 10 000 euros par mois pour certains secteurs identifiés justifiant une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 80 % par rapport à la même période en 2019. Versé par la DGFIP il permet de compenser les pertes de chiffre d'affaires subies à partir de mars 2020.

20 132*

demandes validées de fonds de solidarité pour un total de 32,4 millions d'euros* versés

FONDS DE SOLIDARITÉ COMPLÉMENTAIRE

D'un montant initial de 2 000 euros, le second volet du fonds de solidarité peut être augmenté jusqu'à 15 000 euros pour les secteurs d'activités identifiés comme étant prioritaires à l'instar du tourisme ou des discothèques.

415**

paiements aux entreprises ont été réalisés pour le Fonds Solidarité complémentaire

FONDS DE SOUTIEN RÉGIONAL

D'un montant de 1 000 euros, elle concerne les TPE, les indépendants et les microentrepreneurs (faisant moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires annuel et ayant 10 salariés maximum) dont l'activité est directement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

1767**

paiements ont été réalisés auprès des entreprises dans cadre des aides du département

LA CELLULE D'URGENCE

Cette cellule est composée de 10 conseillers de la CCI Mayotte mobilisés à plein temps. L'objectif est d'informer les entreprises en difficultés sur les dispositifs d'aides mis en place par l'État, les banques et la région face à la crise sanitaire ainsi que de mesurer l'impact de la crise sur le tissu entrepreneurial local. Cette convention dure jusqu'en juin 2021. (contact : covid19@mayotte.cci.fr)

Sources : Préfecture de Mayotte, Conseil Départemental de Mayotte, CCI Mayotte

* Chiffres arrêtés au 26 août 2020

** Chiffres arrêtés au 24 août 2020

LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le prêt garanti par l'État est un dispositif exceptionnel permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises. Il est ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2020, quelles que soient leurs tailles ou leurs formes juridiques.

LE PRÊT D'HONNEUR

Le prêt d'honneur est sans intérêt et sans garanties. Attribué par des comités d'agrément, il permet le renforcement des fonds propres des créateurs et des repreneurs d'entreprises. Le prêt d'honneur facilite l'accès de l'entrepreneur à un financement bancaire complémentaire, les banques s'appuyant sur l'expertise des plateformes et sur leur travail approfondi mené en amont.

ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle (article R.51221 du code du travail) est une mesure qui permet aux entreprises de verser à leurs salariés une indemnité équivalente à 70 % du salaire brut (environ 84 % du salaire net). L'indemnité est de 100 % pour les salariés au SMIC ou en dessous. L'intégralité de ces indemnités seront remboursées par l'État, pour les salaires allant jusqu'à 4,5 fois le SMIC applicable à Mayotte.

LE REPORT DES CHARGES FISCALES ET SOCIALES

Le report de charges fiscales donne la possibilité aux entreprises de demander au service des impôts une remise ou le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs.

Le report de charges sociales donne la possibilité aux entreprises de différer tout ou une partie des cotisations salariales et patronales. Aucune pénalité ne sera alors appliquée.

386*

entreprises ont bénéficié du PGE

pour un montant total de
66,6 millions d'euros

113

dossiers transmis

pour un montant de
3,1 millions d'euros

26 663*

salariés ont bénéficié de l'activité partielle

2,2 millions d'euros
d'indemnisation versées

333 Salariés sont concernés
par des demandes de formation

579*

entreprises ont bénéficié de report de charges sociales

35* d'entreprises ont bénéficié de
report de charges fiscales

14* entreprises ont bénéficié de
décades douanières

► ETUDE DES BESOINS DES ENTREPRISES MAHORAISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

À la demande du Conseil Départemental, la CCI, la CAPAM, la CMA, la CRESS, l'ADIM, le MEDEF et la CPME ont fait remonter les besoins et les demandes des entreprises mahoraises. Les secteurs qui ont été investigués sont les suivants : le tourisme, la pêche et l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, le BTP, les transports et le commerce. Les acteurs économiques du territoire se sont pleinement impliqués dans ce processus.

LE TOURISME

Le secteur du tourisme a été le plus touché par la crise. L'hébergement et la restauration ont vu leurs activités baisser de 90 % sur la période du confinement par rapport à une période habituelle selon les données de l'Insee. Le chiffre d'affaires des entreprises du secteur a baissé de 61 % entre mars 2019 et 2020 et de 93 % entre avril 2019 et 2020 (enquête ADIM). Parmi les entreprises du tourisme interrogées, 78 % ont sollicité des subventions départementales additionnelles.

Le Conseil Départemental, le CDTM et l'UMIH Mayotte ont fait remonter les demandes provenant des professionnels du secteur. Elles portent notamment sur la formation et le soutien financier lié à la mise en place des mesures de sécurité sanitaire (masque, gel hydroalcoolique...), sur la mise en place de mesures de relance par la consommation et un soutien financier additionnel pour les entreprises du secteur.

LA PÊCHE ET L'AGRICULTURE

Le secteur a été relativement moins impacté par la crise avec une baisse de 18 % de son activité par rapport à une période habituelle.

Les acteurs du secteur et la CAPAM ont fait remonter les besoins suivants : des aides afin de permettre aux entreprises du secteur de trouver des débouchés locaux ainsi qu'un prolongement des aides directes ou indirectes du Conseil Départemental et de l'État.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les acteurs du secteur, par le biais de la CRESS ont fait remonter les besoins suivants : des aides pour les investissements productifs, la mise en place des mesures barrières et la conservation des emplois.

LE BTP

Le secteur a été fortement impacté par le confinement (baisse de 90 % de l'activité sur la période).

Les acteurs du BTP et la CCIM ont fait remonter les demandes suivantes : des aides additionnelles provenant du Conseil Départemental, des aides au fret et à la formation ainsi qu'un soutien pour permettre la promotion du secteur et de ses métiers.

LES TRANSPORTS

L'activité du secteur des transports a baissé de 59 % à Mayotte sur la période du confinement.

Ses acteurs ont fait remonter les besoins suivants : un soutien pour la mise en place des mesures de sécurité sanitaires, une demande de soutien financier pour faire face aux dégradations des équipements, l'éligibilité des entreprises du transport aux différentes aides du Conseil Départemental ainsi que le financement d'études sur le secteur à Mayotte.

LE COMMERCE

L'activité du secteur commerce a diminué de 54 % sur la période du confinement.

Les acteurs du secteur et la CCIM ont fait remonter les demandes suivantes : une exonération des loyers et des charges sociales ainsi que la mise en place de mesures ayant pour but de relancer et d'inciter la consommation locale.

► LES MESURES DE REPRISE

OCTOBRE 2020, SUITE À LA FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL INSTAURE LES MESURES DE REPRISE

- **Déploiement de l'avance remboursable à taux zéro**, mise en œuvre par la plateforme initiative.
- **Accélération du dispositif d'Aides à l'investissement** : 69 entreprises financées pour un montant de 2,3 millions d'euros, 21 dossiers sont en cours d'instruction qui pour l'appel à projet qui s'est terminé le 31 août.
- **Accompagnement des entreprises en difficulté** : Nouveau dispositif d'aides aux entreprises en difficulté (plafond de 100 000 € par entreprise).
- **Redynamiser l'économie autour de l'innovation** :
 - Concours Innovation en octobre 2020
 - Appels à Projets Innovation Mayotte 2020, au mois de septembre pour une enveloppe de 1,2 millions d'euros
- **Développer l'attractivité, le développement de l'investissement et l'animation économique**
- **Communication** sur la marque d'attractivité économique OuiMayotte.
- **Organisation de la troisième édition d'Invest In Mayotte** à Paris le 24 /09/2020
- **Trois jours forts**, organisés les 20, 21 et 22 octobre à Mayotte, dédiés à l'économie et à l'entreprise : Mayotte acteur de son développement et le 3^{ème} Forum Economique de Mayotte.

Le Conseil Départemental a mis en place dans un second temps des mesures de reprises sectorielles pour favoriser le retour à l'activité du tissu économique local moyennant 5,9 millions d'euros. (voir annexe 2).

LE TOURISME

- **Dotation spécifique fixe** aux entreprises pour l'achat de Kits hygiène et sécurité
- **Chèques consommation** à destination des salariés du privé
- Production d'une **offre touristique destinée aux locaux** et campagne de communication conséquente.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- **Aide aux investissements** productifs (outils de production) et/ou à l'acquisition de kits hygiène et sécurité
- **Aide à la consolidation des emplois** salariés d'un montant de 1 000 € par emploi menacé de suppression.

LA PÊCHE ET L'AGRICULTURE

- **Gratuité du ponton** pour les navires de pêche.
- **Exonération de l'octroi de mer** pour certaines entreprises du secteur de la pêche et de l'agriculture.
- **Mise à disposition de blocs de glace** gratuits pour les marins pêcheurs et révision du quota carburant.

LE BTP

- **Promotion de l'apprentissage** et des métiers du BTP
- **Mise en ligne sur plusieurs plateformes** de toutes les programmations de travaux en cours ou à venir à Mayotte
- **Prise en charge des surcoûts liés à la COVID-19** pour les entreprises ayant maintenu une activité durant la période de crise.

LES TRANSPORTS

Accompagnement financier pour compenser le surcoût lié aux mesures de sécurité sanitaires

LE COMMERCE

- **Exonération des loyers** et des redevances d'occupation du domaine public
- **Lancement du projet Douka 2.0** et lancement de la campagne « J'aime mon Douka »
- **Mesure de relance de la consommation** dans les commerces de proximité : Action cœur de ville et action petite ville de demain.

▶ PLAN DE RELANCE ET INTÉGRATION DES MESURES DU GOUVERNEMENT

UNE OPPORTUNITÉ POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'objectif du Conseil Départemental et des acteurs économiques est de rebondir en s'orientant vers un véritable développement économique structuré et vertueux.

Le plan de relance pour Mayotte se structure autour de deux principaux axes, la mise en œuvre des mesures de reprises (remontées de la rencontre avec les acteurs du terrain) et la mise en œuvre des mesures de relance.

La présentation de ces mesures stratégiques, sont de nature à structurer le développement économique de Mayotte et l'emploi local.

LES PRINCIPALES MESURES DU PLAN DE RELANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de Capital-risque et capital développement.

STRUCTURATION DES TPE ET INTÉGRATION DANS LE SECTEUR FORMEL

Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement pour faciliter le passage des très petites structures dans l'économie formelle.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PÉPINIÈRE JEUNES CADRES »

Dans le but de favoriser l'emploi de jeunes cadres pour accompagner les entreprises mahoraises dans leur effort de structuration.

93,4 MILLIONS D'EUROS*, MONTANT DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉTAT ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE SUR LES 2 PROCHAINES ANNÉES

- 62,6 millions d'euros pour les projets engagés et priorités.
- 30,8 millions d'euros pour les projets nouvel axe REACT-UE.

STRUCTURATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DES FILIÈRES

- **Redynamisation des centres bourgs** en partenariat avec les intercommunalités
- **Déploiement des projets innovants**, suite à une approbation de la preuve de concept
- **Développement des investissements** dans l'hébergement touristiques
- **Développement de l'agriculture** dans le but d'atteindre l'autosuffisance alimentaire
- **Structuration et développement** des industries agroalimentaires et d'autres secteurs d'activité nécessaires au développement de Mayotte
- **Renforcement de l'accompagnement à l'export**
- **Promouvoir les énergies de demain**, couplées avec le digital

* Montant provisoire en cour d'élaboration avec les services de l'Etat

SOUTIEN AU TRANSPORT AÉRIEN

- **Baisse des taxes aéroportuaires** pour désenclaver le territoire
- Ajustement des **coûts du kérosène** pour réduire les coûts d'exploitation des compagnies aériennes

SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DE CONVERGENCE ET DES FONDS EUROPÉENS

1,6 milliards d'euros Financement de deux nouvelles barges Piscine Olympique de Kaweni

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mise en place du programme d'ambassadeurs pour valoriser l'image de Mayotte

RENFORCEMENT DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE MAYOTTE

- **Développer l'Observatoire** pour mieux mesurer l'état de santé des entreprises
- Réaliser des **enquêtes et les études** dont le territoire a besoin
- Élaborer le **Tableau de Bord du Plan de relance de Mayotte.**



► PROPOSITIONS DE MESURES FISCALES À METTRE EN ŒUVRE

Face aux défis économiques et sociaux à relever dans le contexte très particulier de la crise de la Covid-19, Mayotte a besoin de dispositifs fiscaux spécifiques, dont les autres Outre-mer ont pu déjà pleinement bénéficier, pour accompagner plus efficacement la reprise économique. Suite aux échanges réalisés avec les représentants de l'Ordre des experts comptables de Mayotte, trois types de mesures se dégagent :

PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT ET DU SECTEUR DU BÂTIMENT

Loi de défiscalisation Girardin « ancienne formule » (Article 199 undecies A du Code Général des Impôts CGI – logement libre, intermédiaire et résidence principale) pour favoriser l'investissement dans la construction et le bâtiment.

FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET L'ÉMERGENCE DE START-UPS DANS LES SECTEURS DE L'INGÉNIERIE ET DU CONSEIL

- Maintien de la **mesure fiscale en faveur de la création d'entreprises** (prorogation du dispositif qui prend fin au 31/12/2020 - Article 44 sexies du CGI).
- Modification de « l'Article 44 quaterdecies du CGI » pour les **zones franches d'activités** en y intégrant de nouveau les activités de conseil aux entreprises et d'ingénierie, pour favoriser l'émergence des structures de conseil, d'expertise comptable, d'architectes et de bureaux d'études.

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PRIORITAIRES ET DES JEUNES TALENTS

- **Avantages fiscaux** à destination des salariés des secteurs prioritaires (Santé, Éducation, Sécurité).
- Promotion d'une **aide pour l'embauche de jeunes cadres** : accroître le bénéfice de la réduction bas salaire au-delà de 1,3 fois le Smic et la porter à 3 fois le Smic. Pour les salaires dépassant ce seuil, le maintenir jusqu'à 3 fois le Smic .



► MÉTHODOLOGIE

Les deux axes clés de la méthodologie de structuration et de pilotage du plan de relance

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN DE RELANCE

Création d'une structure regroupant l'État, le Conseil départemental et les principaux acteurs économiques qui se concerteront mensuellement afin de piloter le plan de relance.

MISE EN PLACE DE TABLEAUX DE BORD AFIN D'ACCOMPAGNER LE PILOTAGE DU PLAN DE RELANCE

L'Observatoire économique de Mayotte suivra l'impact des mesures du plan de relance sur le tissu économique mahorais et les restituera au comité de pilotage.



ANNEXES

ANNEXE 1

Les mesures d'urgence

ANNEXE 2

Les mesures de reprise
détaillées du Conseil
Départemental





**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Maison de l'Entreprise,
Place Mariage - Mamoudzou
+262 269 618 541
www.adim-mayotte.fr

